

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****Communauté de Communes du Plateau du Russey****PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du mercredi 03 juillet 2024 à 20h00**

Le mercredi 03 juillet 2024,

le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau du Russey s'est réuni à la Salle des fêtes du Barboux, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ROBERT Gilles, Président, pour une session ordinaire.

Membre.s en exercice : 35

Membre.s présent.s : 23

Membre.s absent.s, excusé.s : 14

Membre.s suppléé.s : 2

Membre.s représenté.s : 0

Membre.s présent.s non votant.s : 0

Sont présent.e.s: BERTRAND Aline, BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FAIVRE Lucine, FERNANDEZ Jean-Louis, GAIFFE Florian, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LIGIER Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, PETIT Catherine, RAMBAUD Manuela, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, SIMON Marc, VANHEE Michèle, TRIPONNEY Sandra

Sont absent.e.s, excusé.e.s: BOUVERESSE Thomas, ERNST Jocelyne, HUMBERT Eric suppléé par GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, JOURNOT Hervé, LEMOINE Christophe, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PRETOT Bernard, RENAUD Jérôme, RUSSO Samuel, VERMOT-DESROCHES Charlène, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont représenté.e.s:

Sont présent.e.s non votant:

Sont arrivé.e.s en cours de séance:

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 mai 2024 ;
3. Élection d'un membre du Bureau en remplacement de Mme Carole REVILLOT et actualisation de la liste des représentants de la CCPR dans les organismes partenaires : Syndicat Mixte Très Haut Débit (un suppléant) ; PREVAL (deux suppléants) ; Commission d'Appel d'Offres – CAO (deux suppléants) ; PNR Doubs-Horloger (un suppléant) ; Espace Nordique Jurassien – ENJ (un représentant titulaire) ;
4. Zones d'Activités Économiques – ZAE :
 - Présentation de l'inventaire des ZAE réalisé par la CCI Saône-Doubs ;
 - Développement futur des ZAE / Actualisation des données du SCoT du Pays Horloger ;
 - ZA des Rondeys 2 : 1 – Projet de division de la parcelle AD 137 ; 2 – Travaux de finition ;
5. Adhésion au Pôle Territorial de Coopération Économique – PTCE du Haut-Doubs ;
6. Validation du Contrat Opérationnel de Mobilité – COM du bassin de mobilité du Pays Horloger ;
7. Contrat P@C25 2022 – 2028 avec le Conseil Départemental du Doubs / Nouvelles modalités d'intervention financière ;
8. CRTE 2022 – 2026 et planification écologique / Recensement des projets ;
9. Ressources Humaines – RH / Renfort saisonnier au service « randonnée » ;
10. Bilan intermédiaire quant à l'atteinte des objectifs assignés à la CCPR pour l'année 2024 ;
11. Actualités du PNR Doubs-Horloger : 1 – Débat sur la cohérence des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - ZAER identifiées par les communes membres ; 2 – Recensement des friches : choix des deux friches retenues pour la phase 3 (évaluation du potentiel de réhabilitation) ...
12. Compte-rendu des décisions du Président ;
13. Actualités / État d'avancement des démarches et projets intercommunaux / Divers ;
14. AGENDA.

Monsieur le Président salue les conseillers communautaires puis laisse la parole à Monsieur le Maire du Barboux, Dominique RONDOT.

Remerciant tout d'abord les membres du conseil municipal pour leur appui au quotidien, Monsieur RONDOT revient sur l'opération ayant visé à rénover la salle des fêtes laquelle fut inaugurée dans sa nouvelle configuration en mars 2024.

Il explique en préambule que cette rénovation générale qui n'était ni programmée ni budgétisée a été actée par le Conseil municipal à la suite de l'orage de grêle de juillet 2022 qui a provoqué pour près de 145 000 € de dégâts pris en charge par l'assurance avec un complément sous forme de subvention exceptionnelle du Département. Monsieur RONDOT souligne la singularité d'un projet porté par une belle dynamique locale faite d'entraide et de solidarité, projet qui fit appel aux compétences et à l'implication des entreprises locales et mobilisa les ressources du territoire au premier rang desquelles le bois scolyté de la forêt du Barboux.

Chiffrés au total à 309 000 €, les travaux ont été financés, hors dégâts directs liés à la grêle, à hauteur de 40% du montant HT par le Département dans le cadre du contrat P@C25 et 30% par l'État via la DETR.

L'évocation de l'opération est l'occasion pour Monsieur le Maire de rappeler la belle histoire d'amitié et de solidarité liant sa commune à la commune meusienne des Épargés. Considérant qu'elle n'avait pas eu elle-même à souffrir des ravages de la première guerre mondiale et disposait de ressources lui permettant d'aider ceux qui avaient vu leurs biens anéantis, la commune du Barboux fit don, à la suite d'un vote en décembre 1919, à la commune des Épargés d'une somme de 10 000 francs afin de l'aider dans la reconstruction du village. Des liens d'amitié se créèrent alors que le temps distendit quelque peu.

Ayant eu vent en 2011 de cette belle histoire, l'association de l'Espargé initia de nouvelles rencontres qui prirent un caractère régulier et dont il ressortit de solides liens d'amitié. C'est à l'occasion d'une de ces rencontres organisée à l'automne 2023 dans la Meuse que Monsieur Xavier PIERSON, Maire des Épargés, remit à Monsieur Dominique RONDOT la somme de 1 000 € afin de venir en aide à la commune du Barboux sinistrée par l'épisode de grêle de juillet 2022. Désireux de faire bon usage de ce don, le Conseil municipal du Barboux a acté la commande d'une œuvre d'art symbolisant l'amitié, le partage et la solidarité que chacun peut désormais contempler dans la salle des fêtes rénovée.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire du Barboux puis ouvre la séance du Conseil communautaire.

1 – Délibération 2024-059 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Sur demande du Président et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Monsieur Dominique RONDOT, secrétaire de séance.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

2 – Délibération 2024-060 / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 mai 2024 :

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

3 – Élection d'un membre du Bureau en remplacement de Mme Carole REVILLOT et actualisation de la liste des représentants de la CCPR dans les organismes partenaires :

3-1. Élection d'un nouveau membre du Bureau :

À la suite de la démission de Madame Carole REVILLOT du Conseil municipal du Russey et par voie de conséquence du Conseil communautaire ainsi que du Bureau de la CCPR, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau.

Monsieur le Président explique que le Bureau qui est constitué de 13 membres dont le Président, les 6 vice-Présidents et 6 autres conseillers communautaires, est une instance de travail qui a essentiellement pour objet de préparer les séances du Conseil communautaire.

Il rappelle que les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité entre deux candidats au 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun membre du Conseil communautaire n'ayant répondu à l'appel à candidatures effectué par le Président, le Bureau demeurera par conséquent composé de 12 élus.

3-2. Délibération 2024-061 / Élection de deux représentants suppléants à la Commission d'Appel d'Offres – CAO de la CCPR :

Monsieur le Président explique qu'il revient à la CCPR de remplacer deux membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres – CAO à la suite de la démission de Madame Carole REVILLOT du Conseil municipal du Russey et du décès de Mme Brigitte LIGNEY.

Il rappelle que la CAO qui a pour objet premier de suivre les marchés publics passés en procédure formalisée se transforme *de facto*, conformément au règlement intérieur de la CCPR, en commission MAPA sur laquelle le Président peut s'appuyer en fonction du montant du marché pour ce qui est de la passation des Marchés à Procédure Adaptée – MAPA.

Une seule liste constituée de Monsieur Ludovic JACOULOT et Madame Corinne PARATTE est candidate.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret,

- **Élit** Monsieur Ludovic JACOULOT et Madame Corinne PARATTE en tant que membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres – CAO de la CCPR.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

3-3. Délibération 2024-062 / Élection d'un représentant suppléant au Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit » :

À la suite à la démission de Madame Carole REVILLOT, Conseillère communautaire élue lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de la CCPR le 13 juillet 2020 représentante suppléante de l'EPCI au Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit », il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant.

Madame Lucine FAIVRE se déclare candidate. Il est procédé à l'élection d'un représentant suppléant au scrutin secret.

Dépouillement et résultats :

- Madame Lucine FAIVRE : 23 voix.

Madame Lucine FAIVRE est élue représentante suppléante de la CCPR au Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit ».

3-4. Délibération 2024-063 / Élection de deux représentants suppléants au Syndicat Mixte « PREVAL » :

Il est nécessaire, à la suite des démissions de Monsieur Nicolas FAIVRE et de Madame Carole REVILLOT, Conseillers communautaires élus représentants suppléants de la CCPR au Syndicat Mixte « PREVAL », de procéder à l'élection de deux nouveaux représentants suppléants au sein dudit syndicat.

Seul Monsieur Dimitri COULOUVRAT se déclare candidat. Il est procédé à l'élection d'un représentant suppléant au scrutin secret.

Dépouillement et résultats :

- Monsieur Dimitri COULOUVRAT : 23 voix.

Monsieur Dimitri COULOUVRAT est élu représentant suppléant de la CCPR au Syndicat Mixte « PREVAL Haut-Doubs ».

Il est précisé que la CCPR comptera dorénavant un seul représentant suppléant au Syndicat Mixte « PREVAL ».

3-5. Délibération 2024-064 / Élection d'un représentant suppléant au Parc Naturel Régional – PNR Doubs-Horloger :

Il revient à la CCPR d'élire, en conséquence à la démission de Monsieur Christian FAIVRE du Conseil municipal du Russey et *de facto* du Conseil communautaire, un nouveau représentant suppléant de la CCPR auprès du Parc Naturel Régional – PNR Doubs-Horloger.

Monsieur Marc SIMON se déclare candidat. Il est procédé à l'élection d'un représentant suppléant au scrutin secret.

Dépouillement et résultats :

- Monsieur Marc SIMON : 23 voix.

Monsieur Marc SIMON est élu représentant suppléant de la CCPR au Parc Naturel Régional – PNR Doubs Horloger.

3-6. Délibération 2024-065 / Élection d'un représentant à l'Espace Nordique Jurassien – ENJ :

Il revient à la CCPR d'élire, à la suite du décès de Madame Brigitte LIGNEY, Conseillère communautaire élue lors de la séance d'installation du Conseil en date du 13 juillet 2020 représentante de la CCPR à l'Espace Nordique Jurassien - ENJ, un nouveau représentant au sein de cet organisme.

Monsieur Ludovic JACOULOT se déclare candidat. Il est procédé à l'élection d'un représentant au scrutin secret.

Dépouillement et résultats :

- Monsieur Ludovic JACOULOT : 23 voix.

Monsieur Ludovic JACOULOT est élu représentant de la CCPR à l'Espace Nordique Jurassien - ENJ.

3-7. Délibération 2024-066 / Élection d'un représentant au Conseil d'Administration du collège René PERROT :

Monsieur le Président fait état à l'assemblée d'une méprise du collège René PERROT du Russey, lequel conviait en effet jusqu'à présent aux réunions de son Conseil d'Administration Monsieur Florian GAIFFE en lieu et place de Monsieur Dominique RONDOT.

Pour raisons professionnelles, ce dernier informe l'assemblée de sa décision de se désister.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Monsieur Gilles ROBERT se déclare candidat. Il est procédé à l'élection d'un représentant au scrutin secret.

Dépouillement et résultats :

- Monsieur Gilles ROBERT : 23 voix.

Monsieur Gilles ROBERT est élu représentant de la CCPR au Conseil d'Administration du collège René PERROT.

4 – Zones d'Activités Économiques – ZAE :

4-1. Délibération 2024-067 / Présentation de l'inventaire des ZAE réalisé par la CCI Saône-Doubs :

Il est rappelé en introduction à ce point d'ordre du jour que l'article 220 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique dite « loi Climat et résilience » promulguée le 22 août 2021 fait obligation aux intercommunalités d'établir dans un délai de deux ans à compter de sa promulgation (soit jusqu'au 21 août 2023), un inventaire précis des Zones d'Activités Économiques – ZAE, ce afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette – ZAN.

Cet inventaire doit obligatoirement comporter :

- Un état des unités foncières (étant entendu qu'une unité foncière correspond à des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire) composant les zones d'activités avec mention de la surface et identification des propriétaires ;
- L'identification des occupants ;
- Le taux de vacance de la ZAE calculé en rapportant au nombre total d'unités foncières le nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE depuis au moins deux ans.

Le technicien précise que par unité foncière vacante, il convient d'entendre une (ou plusieurs) parcelle sur laquelle se positionne un bâtiment inoccupé depuis au moins deux ans et non une parcelle non construite.

Ce recensement des propriétaires et des occupants des unités foncières ainsi que de la vacance sur les Zones d'Activités Économiques – ZAE a pour finalités de faciliter, par une connaissance fine de ces zones, la prise de décision des intercommunalités en matière de politique de développement économique et de donner aux intercommunalités les moyens de connaissance préalables à d'éventuelles opérations de réhabilitation et requalification de zones et/ou de bâtiments.

Faute pour la CCPR de disposer du temps et de l'expertise requis par une telle tâche, Monsieur le Président précise que la mission d'inventaire a été confiée à la CCI Saône-Doubs (une prestation de service à hauteur de 3 000 € HT). Pour la mener à bien, la CCI a appliqué la méthodologie arrêtée par l'Agence Économique Régionale – AER de Bourgogne – Franche-Comté, à savoir le croisement des données du fichier fourni par la DGFIP « LOCOMVAC » (un fichier qui dresse la liste des locaux commerciaux et professionnels dépourvus d'imposition à la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE) avec des visites de terrain et des questionnaires envoyés aux occupants des parcelles des ZAE. Neuf zones d'activités ont fait l'objet de cette étude réalisée entre octobre et décembre 2023 : Grand Pré (Bonnétage) ; Champs Lovy (Les Fontenelles) ; Charrières 1 et 2, Creux de la Foule (Noël-Cerneux) ; Rondeys 1 et 2, Butiques 1 et 2 (Le Russey).

Avant que ne soient succinctement présentés les résultats de l'étude zone par zone, Monsieur le Président indique qu'il convient de retenir que la vacance ne constitue pas une problématique sur notre territoire dans la mesure où seulement deux unités foncières vacantes ont été recensées.

Il ajoute que si l'inventaire ce jour présenté fait observer quelques erreurs et incohérences, celles-ci pourront être corrigées avec l'aide des communes. L'inventaire constitue en outre une base de travail qu'il nous reviendra de régulièrement actualiser.

1 – Zone d’Activités des Rondeys 1 (Le Russey) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 60 566 m² ;
- ❖ **19 unités foncières (28 parcelles) ;**
- ❖ **Une unité foncière vacante (432 m² ; propriétaire : MERISTRID) ;**
- ❖ **Indice de vacance : 5,26% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0,71%.



n°	Occupants
1	C.T.C [79993347800015] DES RONDEYS [79095361600014]
2	EMMAUS
3	AMBULANCES TRANSPORTS TAXIS VUILLEMIN [40187348400034]
4	L'ATELIER D'ANAIS [84190343800015] ORIV [79453458600019]
5	ANIMOVET [80902217100031]
6	Voirie interne
7	MAINIER FERMETURES [80827924400020]
8	CAP ARCHITECTURE [45097645100028]
9	MEUBLES ETIENNE MOUGIN [38886121300022] MOBI-DISCOUNT [80332459900015] SCI EMMA [48763672200018]
10	AMANDINE MARTIN OSTEOPATHE [80965032800028] BRISBARD [84482635400012] CERUTTI CERUTTI-LAMBERT [53020897400036] CHERVET [80748166800034] COULET [80832784500042] GALLIER OUDOT [52126541300026] JOUILLEROT [83966579100043] LUNETTERIE DU RUSSEY [80336325800028] ORY [91926982900025] PHARMACIE DU RUSSEY [33893963000038] RAGOT [85033339400011] VAN HOOREBEKE [79804733800032]
11	MANU [80162792800014] MEUBLES ETIENNE MOUGIN
12	DES LILAS [81494523400015] LES BOULEAUX [34174990100011]
13	SAS ROGNON ENERGIES [91797480000026]

2 – Zone d’Activités des Rondeys 2 (Le Russey) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 9 200 m² ;
- ❖ **7 unités foncières (13 parcelles) ;**
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ **Indice de vacance : 0% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.

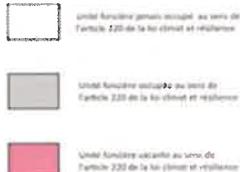


n°	Occupants
1	DROZ VINCENT [50105645100039]
2	BM BEAUTE [48309303500010]
3	UNGUREANU [80835842800015]
4	PRETRE [37872815800049]
5	GAUME [49921328800032]



3 – Zone d'Activités des Butiques 1 (Le Russey) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 73 925 m² ;
- ❖ **20 unités foncières (28 parcelles) ;**
- ❖ **Une unité foncière vacante (2 497 m² ; propriétaire : DG LOCATION) ;**
- ❖ **Indice de vacance : 5% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 3,38%.



n°	Occupants
1	ROC AMENAGEMENT [5040896400032] ROC ENTREPRISES [44536060500031]
2	SO'S
3	Voie interne
4	ENEDIS [44460844212799]
5	KEOLIS MONTS JURA [34414851500275]
6	FERNAND HUGONNOT [83079281800015]
7	ETABLISSEMENTS COSTE MACHINES AGRICOLES - CMA [30176772900056]
8	EURL JSC [53957669400019] X
9	JAD DECOLLETAGE [45068979900028] POLISSAGE RENE BOILLON [40409799000016]
10	PARENT CREATHERM [40387747500026]
11	SARL TECHNICARBURE [68282038600030]
12	IT DEC [80331147100012]
13	CAM PRESTATIONS DUBAIL [89944962900011] LES GENTIANES [80366587400015] MATHEO INGENIERIE [8849810200019] POWER AND CLEAN [90927790700012] SPEED MECA [88759073500015] VILLERS DECOLLETAGE [35087412900025] XL SHOW [82920268900029]
14	Voie interne
15	ATOUT BOIS
16	ATOUT BOIS [51408528100020]

4 – Zone d'Activités des Butiques 2 (Le Russey) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 20 669 m² ;
- ❖ **2 unités foncières (2 parcelles) ;**
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ **Indice de vacance : 0% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	Actemium
2	En construction

5 – Zone d'Activités des Charrières 1 (Noël-Cerneux) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 39 024 m² ;
- ❖ 7 unités foncières (17 parcelles) ;
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ Indice de vacance : 0% ;
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	BOIS EVOLUTION [48209752400029]
2	CARRI-DRO [48055576200024] DOLTIP [43915702500016] DROLOC [85000097700015] SARL DROMARD [39082835800023]
3	NSP (Autre bâtiment)
4	EURL LA FRUITIERE DE NOEL CERNEUX-LE BELIEU [50251136300017] SOC COOP AGRICOLE DE FROMAGERIE [77827762400020]

- Unité foncière jamais occupée au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.
- Unité foncière occupée au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.
- Unité foncière vacante au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.

6 – Zone d'Activités des Charrières 2 (Noël-Cerneux) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 20 852 m² ;
- ❖ 3 unités foncières ;
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ Indice de vacance : 0% ;
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	DR SCUDURE [48318194700035]
2	GUILLEMIN SIMON [88058945200015]

- Unité foncière jamais occupée au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.
- Unité foncière occupée au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.
- Unité foncière vacante au sens de l'article L20 de la loi climat et mobilité.

7 – Zone d'Activités du Creux de la Foule (Noël-Cerneux) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 8 858 m² ;
- ❖ 3 unités foncières (8 parcelles) ;
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ **Indice de vacance : 0% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	GILLES BOURDENET [52163068500011]
2	MOTA RIBEIRO [95286697800010] SCI SANTOS CUNHA [45184928500015] SOCIETE MOTA [85282560300016]

	Unité foncière permise occupée au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience
	Unité foncière occupée au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience
	Unité foncière vacante au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience

8 – Zone d'Activités des Champs Loyv (Les Fontenelles) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 22 454 m² ;
- ❖ 5 unités foncières (14 parcelles) ;
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ **Indice de vacance : 0% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	L'AUTHENTIQUE [90182871500010]
2	AURELIEN FRANCOIS [83802646600014]
3	GDL CONSTRUCTION [91493279300039]
4	LE PANIER FRAICHEUR [82371644400018]

	Unité foncière permise occupée au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience
	Unité foncière occupée au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience
	Unité foncière vacante au sens de l'article 225 de la loi climat et résilience

9 – Zone d'Activités du Grand Pré (Bonnétage) :

- ❖ Surface totale des unités foncières : 20 306 m² ;
- ❖ 5 unités foncières (8 parcelles) ;
- ❖ **Aucune unité foncière vacante ;**
- ❖ **Indice de vacance : 0% ;**
- ❖ Part de la surface vacante : 0%.



n°	Occupants
1	X
2	VOTRE JARDIN DE A A Z [89493681400017]
3	SARLU FHLINGER [82102361100022]
4	DEMOUGEOT [82214135400024] MOUGIN TP [82472410800017]



À la suite de cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Valide** l'inventaire des Zones d'Activités et les résultats portant sur la vacance ;
- **Autorise** la communication des résultats aux principaux partenaires ainsi qu'aux autorités compétentes en matière d'urbanisme.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

4-2. Développement futur des ZAE / Actualisation des données du SCoT du Pays Horloger :

Le technicien de la CCPR rappelle qu'un point fut effectué lors de la réunion du Bureau du 22 mars 2023 au sujet des conséquences sur le développement futur des zones d'activités de l'entrée en vigueur du SCoT du Pays Horloger, lequel définit entre autres les surfaces artificialisables dédiées au développement économique en application de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette - ZAN. Ce travail concluait alors à l'absence de véritable marge de manœuvre compte tenu du constat d'objectifs de consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – ENAF à échéance 2044 d'ores et déjà atteints rendant de fait impossibles la viabilisation de la tranche 3 de la ZA des Champs Lovy, l'extension un temps envisagée de la ZA des Butiques 2 ou encore l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la CCPR de la tranche 2 de la ZA des Grands Prés à Bonnétage.

Zones d'Activités Economiques – ZAE :	Evaluation consommation d'ENAF / Dents creuses	Evaluation consommation d'ENAF / Extension du tissu urbanisé	TOTAL
Zone d'Activités des Charrières 2 (Noël-Cerneux) :	0 m ²	10 732 m ²	10 732 m ²
Zone d'Activités des Boutiques 2 (Le Russey) :	0 m ²	20 643 m ²	20 643 m ²
Zone d'Activités des Rondeys 2 (Le Russey) :	6 006 m ²	0 m ²	6 006 m ²
Zone d'Activités des Champs Loyv (Les Fontenelles) :	4 385 m ²	8 877 m ²	13 262 m ²
Total consommation d'ENAF (évaluation) :	10 391 m ²	40 252 m ²	50 643 m ²
Objectifs consommation ENAF ZA à échéance 2044 CCPR SCoT Pays Horloger :	20 000 m ²	27 000 m ²	47 000 m ²
Différentiel / Marge de manœuvre (évaluation) :	9 609 m ²	- 13 252 m ²	- 3 643 m ²

Tableau de synthèse présenté le 22 mars 2023.

Le technicien poursuit en expliquant que l'approbation officielle du SCoT du Pays Horloger intervenue seulement le 7 décembre 2023 modifie la période d'application du document de planification :

- Pas de temps envisagé initial : 2020-2044 ;
- Pas de temps effectif compte tenu de la date d'approbation officielle du SCoT : 2024-2044.

Cette modification a pour conséquences :

- 1 – Modification des objectifs du SCoT en termes d'ENAF artificialisables dans le cadre du développement économique (des objectifs proportionnellement réduits) : de 4,7 ha à 4,1 ha ;
- 2 – Les projets d'installation engagés (date de démarrage des travaux faisant foi) avant la date d'approbation du SCoT, soit le 7 décembre 2023, ne rentrent pas dans le décompte des surfaces artificialisées en rapport aux objectifs du SCoT à échéance 2044.

Il est expliqué que cette modification des modalités de calcul et de décompte des ENAF artificialisés dans les Zones d'Activités Économiques - ZAE nous a obligé à réexaminer sur l'ensemble des zones les marges de manœuvre éventuelles de l'intercommunalité.

Il ressort de ce travail que les marges de manœuvre de la CCPR en termes de surfaces artificialisables à l'horizon 2044 dédiées à l'accueil d'activités économiques au sein des ZAE s'établissent à 1,6 hectare.

Monsieur le Président conclut sur ce point en soulignant la nécessité d'engager une réflexion collective quant à la mobilisation éventuelle de ce potentiel qui pourrait possiblement s'opérer dans le cadre de l'élaboration d'un futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi.

SYNTHESE / Estimation de la consommation d'ENAF / ZAE 2024 – 2044 :

Zones d'Activités Economiques – ZAE :	Evaluation consommation d'ENAF / Dents creuses	Evaluation consommation d'ENAF / Extension du tissu urbanisé	TOTAL
Zone d'Activités des Charrières 2 (Noël-Cerneux) :	0 m ²	10 732 m ²	10 732 m ²
Zone d'Activités des Boutiques 2 (Le Russey) :	0 m ²	6 540 m ²	6 540 m ²
Zone d'Activités des Rondeys 2 (Le Russey) :	3 323 m ²	0 m ²	3 323 m ²
Zone d'Activités des Champs Loyv (Les Fontenelles) :	4 385 m ²	0 m ²	4 385 m ² (sans Tranche 3)
Total consommation d'ENAF (évaluation) :	7 708 m ²	17 272 m ²	24 980 m ²
Objectifs consommation ENAF ZA à échéance 2044 CCPR SCoT Pays Horloger :	17 000 m ²	23 000 m ²	41 000 m ² (manquent 1 000 m ²)
Différentiel / Marge de manœuvre (évaluation) :	9 292 m ²	5 728 m ²	16 020 m ²

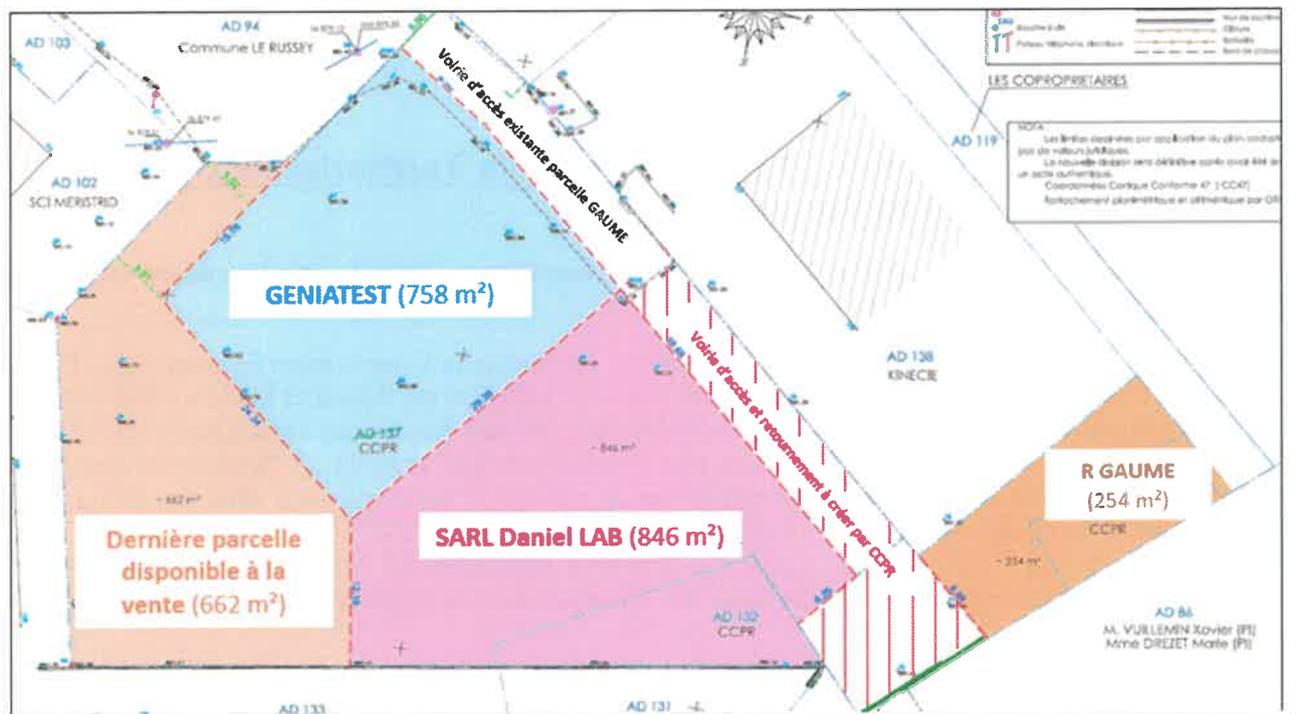
4-3. Zone d'Activités des Rondeys 2 (Le Russey) / Projet de division de la parcelle AD 137 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que trois porteurs de projets ont fait part en 2023 et 2024 à la CCPR de leur intérêt pour l'acquisition d'une parcelle de la Zone d'Activités des Rondeys 2 résultant de la division de la parcelle disponible cadastrée AD137 d'environ 2 800 m² en lien avec des projets ayant obtenu un avis préalable favorable de l'intercommunalité :

- Entreprise « GENIATEST » ;
- SARL « Daniel LAB » (Monsieur Éric HOUSER) ;
- Kinésithérapeute Romuald GAUME : déjà installé sur la ZA des Rondeys 2, ce dernier souhaiterait agrandir sa parcelle dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la rééducation sportive.

Le croisement des besoins des porteurs de projets et l'impératif pour la CCPR d'optimisation des surfaces (éviter d'enclaver les dernières surfaces disponibles à la vente) ont justifié l'organisation d'une rencontre sur site le mardi 21 mai en présence d'un géomètre (Monsieur Christophe BOISSENOT).

Monsieur le Président présente succinctement le projet de découpage établi par le géomètre et validé par les porteurs de projets qui en a résulté. Il ajoute que la nécessité pour l'intercommunalité de créer une voirie de desserte des parcelles et de compléter la viabilisation implique le dépôt d'un permis d'aménager (en cours de constitution avec l'appui du Cabinet ANDRE et de Monsieur BOISSENOT).



4-4. Zones d'Activités des Rondeys 2 / Travaux de finition de la rue des Rondeys :

Le Conseil communautaire est informé qu'en ce qui concerne la problématique des travaux de finition de la rue des Rondeys qui lui fut présentée le 31 janvier 2024 (quelles responsabilités juridique et financière s'agissant des travaux à entreprendre pour la commune du Russey et la Communauté de Communes au regard de leurs compétences respectives en matière de création et entretien de voiries et réseaux d'une part et d'aménagement de zones d'activités d'autre part ?), une réunion de travail a été organisée en Mairie du Russey le 31 mars 2024 qui a donné lieu à l'établissement du compromis suivant :

- Réalisation des travaux d'entretien urgents sur la voirie par la commune du Russey ;
- Des travaux de finition de l'ensemble de la voirie qui seront entrepris sous maîtrise d'ouvrage de la CCPR en 2024 – 2025 ;
- Financement partagé des travaux (une première estimation à hauteur de 150 000 € HT) et des coûts annexes (maîtrise d'œuvre...) : commune du Russey : 40% ; CCPR : 60%.

Pour ce qui est du montage juridique de l'opération, il est précisé qu'est actuellement étudiée la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Une telle convention permet en effet l'association de deux maîtres d'ouvrage sur un projet unique qui engage les compétences de chaque collectivité.

Étapes de travail prévisionnelles : 1 – Arrêt et chiffrage du programme des travaux (organisation dans cet objectif d'une réunion de travail le mardi 3 septembre en présence du Cabinet ANDRE) ; 2 – Finalisation du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage ; 3 – Délibérations des deux parties prenantes sur le projet de convention ; 4 – Recrutement d'un maître d'œuvre (CCPR) ; 5 – Consultation des entreprises de travaux par la CCPR assistée par un maître d'œuvre.

5 – Délibération 2024-068 / Adhésion au Pôle Territorial de Coopération Économique – PTCE du Haut-Doubs :

Ce point d'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Marc LERAT, vice-Président en charge notamment du développement économique.

Monsieur LERAT explique en préambule que le Pôle Territorial de Coopération Économique - PTCE du Haut-Doubs est une structure nouvellement créée à l'initiative du Syndicat Mixte « PREVAL » et des Communautés de Communes du Val de Morteau et des Portes du Haut-Doubs qui a pour particularité de rassembler des collectivités, des entreprises, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire – ESS, des institutions, des organismes de formation ainsi que des citoyens autour d'un projet collectif de coopération restant à construire dans le domaine de l'ESS.

Il est signifié que le PTCE compte parmi ses premiers adhérents 57 acteurs du territoire dont 27 entreprises, 12 acteurs de l'ESS (associations), 6 collectivités et regroupements et 12 partenaires et institutions.

Cette nouvelle structure de coopération qui est le fruit de 10 mois de travail et de réflexion collective ponctués par trois temps forts ayant rassemblé plus de 250 personnes est portée par une association qui fut officiellement installée le 30 avril 2024 (organisation de l'Assemblée Générale constitutive ; élection d'un Bureau).

Le PTCE a pour finalité de développer l'attractivité du territoire et pour objectifs de proposer les emplois de demain, de promouvoir et favoriser la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire, de proposer des projets coopératifs et inclusifs et offrir un cadre de vie ouvert et durable.

Les axes de travail du PTCE :

- Animation d'un réseau : mettre en réseau et activer le plein potentiel des mutualisations entre acteurs locaux ;
- Alimentation : déployer une approche transversale vers une alimentation durable et locale notamment avec des cuisines collectives locales et des emballages consignés ;

- Mobilité : travailler collectivement sur des solutions d'autopartage et sur les plans de déplacement ;
- Formation : constituer une offre locale et innovante de formations pour faire face aux difficultés de recrutement, à la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire et aux métiers de demain ;
- Habitat : réinventer la manière d'habiter le territoire face à la pression foncière tout en s'appuyant sur des techniques constructives à faible impact environnemental et énergétique ;
- Économie de la ressource : faire émerger des activités et des filières innovantes et locales ;
- Énergie : accompagner les projets collectifs pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Monsieur LERAT indique que des projets sont dès à présent en action : 1 – Déploiement de la 6^{ème} édition de la « Bourse aux matériaux » ; 2 – Animation de la plateforme numérique « hautdoubressources.fr » afin de faciliter les mises en relation pour échanger, mutualiser les ressources matérielles, humaines et logistiques entre activités locales ; 3 – Développement de la consigne pour les contenants alimentaires (filrière de lavage des bocaux, gobelets et autres contenants...) ; 4 – Création de pôles dédiés au réemploi et à l'économie circulaire au Bélieu et à Valdahon.

Le pilotage, la conduite et le suivi des projets portés par le PTCE impliquent nécessairement la constitution d'une ingénierie dédiée actuellement en cours de constitution qui à terme représentera 6.4 Équivalents Temps Plein - ETP. L'équipe sera constituée de salariés directs du PTCE ainsi que d'agents des EPCI adhérents mis à disposition par les intercommunalités à raison de 0.2 ETP par agent.

Monsieur LERAT précise que le suivi technique du PTCE est actuellement assuré par des agents salariés du Syndicat Mixte « PREVAL » mis à disposition du PTCE qui sont appuyés par des agents des Communautés de Communes du Val de Morteau et des Portes du Haut-Doubs.

D'un point de vue financier, il est prévu que le PTCE perçoive des cotisations des adhérents ainsi que des subventions émanant des collectivités et de l'État. S'établissant à 312 900 € HT, le budget prévisionnel 2025 sera ainsi financé à hauteur de 10% par les cotisations des adhérents, de 2% par des prestations, de 55% par l'État via l'ADEME, de 23% par des contributions territoriales et 10% par PREVAL (10%).

Une éventuelle participation au PTCE de la CCPR représenterait concrètement pour celle-ci un coût annuel d'environ 8 500 € comprenant des frais adhésion (1 500 €) et une subvention annuelle à hauteur de 1 € par habitant.

En conclusion à cette présentation, Monsieur le Président explique que la CCPR a manifesté son intérêt pour la démarche au travers sa participation, qu'il s'agisse d'élus ou de techniciens, à la réflexion collective et aux divers événements organisés sans pour autant à ce jour formellement adhérer.

Il ajoute qu'une adhésion officielle de la CCPR au PTCE du Haut-Doubs supposerait :

- Un soutien financier de la Communauté de Communes au travers de frais annuels d'adhésion (1 500 €) et d'une contribution forfaitaire territoriale annuelle à hauteur de 1 € par habitant ;
- La mise à disposition au sein des services de la CCPR d'un agent pour la coordination du dispositif sur le territoire à hauteur de 0,2 ETP, en l'occurrence Mme Chloé MOUREAUX (responsable du service « Gestion des déchets ménagers ») ;
- La désignation d'un représentant titulaire de la CCPR auprès du PTCE et, si possible, d'un suppléant.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Approuve** dans les conditions susmentionnées (soutien financier ; temps d'ingénierie) l'adhésion de la CCPR au Pôle Territorial de Coopération Économique – PTCE du Haut-Doubs pour une durée de trois ans ;

- **Autorise** le Président à signer tout document ou acte (convention...) intervenant à la suite de cette décision ;
- **Désigne** Monsieur Gilles ROBERT comme représentant titulaire de la CCPR au sein du PTCE du Haut-Doubs ;
- **Désigne** Madame Lucine FAIVRE comme représentante suppléante de la CCPR au sein du PTCE du Haut-Doubs.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

6 – Délibération 2024-069 / Validation du Contrat Opérationnel de Mobilité – COM du bassin de mobilité du Pays Horloger :

Le technicien rappelle en introduction le contexte ayant conduit à la prise de compétence « Organisation de la mobilité » par la CCPR et à l'élaboration du Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du Pays Horloger ce jour soumis à l'approbation de l'assemblée.

- Promulguée le 24 décembre 2019, la loi n°2019-1428 d'Orientation des Mobilités dite « LOM » ambitionnait, dans la continuité de la loi NOTRe, de rationaliser la gouvernance de la compétence « Organisation de la mobilité » en réaffirmant le rôle de la Région comme cheffe de file et en incitant les intercommunalités à se saisir plus largement du sujet (un positionnement sur la prise éventuelle de la compétence par les EPCI qui devait intervenir au plus tard le 31 mars 2021) ;
- Délibération du Conseil communautaire en date du 24 mars 2021 en faveur de la prise par la CCPR de la compétence « Organisation de la mobilité » ; la CCPR devient dès lors une Autorité Organisatrice de la Mobilité – AOM locale sur son territoire.

Le technicien poursuit en précisant qu'à la suite de la décision ci-dessus du Conseil communautaire, la Région Bourgogne – Franche-Comté a arrêté, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes, la carte régionale des bassins de mobilité. La CCPR appartient ainsi au bassin de mobilité du Pays Horloger aux côtés des Communautés de Communes du Val de Morteau et du Pays de Maïche.

Sur cette base géographique, la Région a engagé dans le cadre d'une co-construction ayant associé les différents acteurs impliqués par la thématique « mobilité » (AOM locales ; syndicats mixtes de transport ; Département ; PNR ; AOM des bassins de mobilité voisins...) l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité – COM du bassin du Pays Horloger. Ce contrat détermine pour trois ans, à partir d'un état des lieux, une stratégie et des actions en matière de mobilité spécifiques au bassin de mobilité du Pays Horloger.

Le technicien présente en suivant sommairement la stratégie retenue en précisant que ce premier contrat vise pour l'essentiel à porter à connaissance et à promouvoir les outils et dispositifs de mobilité régionaux existants.

Une stratégie structurée autour de quatre axes qui comporte 30 fiches-actions :

- **Axe 1 – Communication et information :**
 - Proposer un guide régional de la mobilité ;
 - Proposer des webinaires sur les outils et services régionaux ;
 - Proposer et diffuser des campagnes de communication régionales ;
 - Actualiser la communication sur l'offre d'abonnements combinés ;
 - Harmoniser les arrêts routiers aux couleurs du réseau MOBIGO.
- **Axe 2 – Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité :**
 - Créer un système d'information multimodal ;
 - Mettre à jour et développer le système d'information multimodal - SIM MOBIGO ;
 - Intégrer les offres locales au SIM MOBIGO ;
 - Proposer un « kit MOBIGO internet » ;

- Proposer le développement de boutiques « Mobilité » en gare ;
 - Analyser l'opportunité de contribuer aux espaces « Mobilité » des territoires ;
 - Participer à des événements avec le stand MOBIGO ;
 - Participer à l'organisation du « Challenge de la mobilité » ;
 - Diffuser des kits « Animation Mobilité » ;
 - Définir une démarche d'accompagnement des plateformes de mobilité.
- Axe 3 – Mise en adéquation de l'offre et des besoins :
 - Identifier les offres et infrastructures existantes ;
 - Proposer une méthodologie d'identification des flux « domicile – travail » auprès des AOM ;
 - Suivi des pratiques de mobilité sur chaque bassin ;
 - Favoriser les tarifications combinées ;
 - Harmoniser les modalités d'intégration tarifaire ;
 - Proposer la mise en place du M-Ticket sur les réseaux sociaux des AOM ;
 - Diffuser aux AOM les horaires des TER et des autocars non-urbains MOBIGO ;
 - Créer une application de covoiturage compatible avec le dispositif CEE ;
 - Favoriser l'usage du TER MOBIGO avec les partenaires touristiques régionaux.
 - Axe 4 – Gouvernance partagée et coordination :
 - Cofinancer une étude « Mobilité » pour les nouvelles AOM rurales ;
 - Répondre aux demandes de données de transport ;
 - Organiser les réunions du bassin de mobilité ;
 - Organiser le comité des partenaires du bassin de mobilité ;
 - Organiser le comité régional des partenaires ;
 - Organiser et/ou participer à des réunions de projets structurants « Mobilité ».

Monsieur Stéphane GUILLEMIN déclare ne pas être opposé au projet de contrat mais émet toutefois des réserves sur le service MOBIGO : non-respect des horaires ; créneaux horaires insuffisants sur la ligne Pontarlier – Montbéliard...

Madame Michelle VANHEE partage ce point de vue

Monsieur Stéphane GUILLEMIN rappelle par ailleurs que la CCPR étant une intercommunalité de petite taille dont les finances ne sont pas extensibles, elle ne peut par conséquent s'engager dans tous les projets qui se présentent à elle. Il convient donc de prioriser.

Le technicien de la CCPR répond que les actions qui sont inscrites dans ce premier contrat de mobilité du Pays Horloger se réfèrent à des services et actions existants et ont vocation à être très majoritairement portées et financées par le Conseil Régional.

Madame Manuela RAMBAUD estime qu'en l'état actuel le service de transport rendu est trop aléatoire pour être considéré comme un véritable service de transport collectif par les familles et les étudiants.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Valide** le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Pays Horloger ;
- **Autorise** le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité – COM du bassin de mobilité du Pays Horloger ;
- **Adopte** le statut de « partenaire associé » pour les contrats de mobilité des trois bassins voisins suivants : bassin de mobilité du Syndicat Mixte Nord Franche-Comté ; bassin de mobilité autour de Besançon ; bassin de mobilité du Haut-Doubs.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

7 – Délibération 2024-070 / Contrat P@C25 2022-2028 / Nouvelles modalités d'intervention financière :

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la commune du Russey a récemment sollicité auprès de la CCPR et du Département le déplaçonnement des aides attribuées aux projets locaux dans le cadre du contrat P@C25 2022-2028 signé en janvier 2023 avec le Conseil Départemental du Doubs pour son projet visant à réaliser la réhabilitation et l'extension de l'école primaire des Gentianes dont il est rappelé qu'elle accueille les enfants des communes du Russey, du Bizot, de la Bosse, du Mémont, du Narbief et de Grand'Combe-des-Bois.

Ce projet communal qui entend répondre aux besoins accrus en matière d'accueils scolaire et périscolaire résultant du dynamisme démographique du territoire consistera à :

- Regrouper en un même lieu, en l'occurrence l'école des Gentianes, les services liés aux accueils scolaire et périscolaire, à l'accueil de loisirs ainsi que la restauration scolaire. Il est précisé que ces services se répartissent actuellement entre l'ancien collège du Russey situé avenue de Lattre de Tassigny (accueil périscolaire) et l'école des gentianes (accueil scolaire ; restauration collective...) obligeant de fait les enfants à de fréquents déplacements ;
- Réhabiliter et agrandir l'école des Gentianes avec en particulier comme notable perspective l'amélioration globale de la performance énergétique de l'infrastructure.

Monsieur le Président signale qu'au moins un autre projet serait potentiellement intéressé par un tel déplaçonnement des aides allouées par le Contrat P@C25 : projet de rénovation énergétique de l'école de Bonnétagé.

Un rappel des modalités actuelles d'intervention financière du contrat P@C25 2022-2028 validées par le Conseil communautaire lors de sa séance en date du 12 octobre 2023 est en suivant effectué à l'intention des conseillers :

- Volet 1 - « Soutien aux dynamiques territoriales » (un volet du contrat territorial qui vise à soutenir les projets les plus structurants et/ou de dimension supra-communale) :
 - Enveloppe financière : 1 190 000 €, soit 70% de l'enveloppe totale du contrat fixée à 1 700 000 € ;
 - Taux d'intervention à hauteur de 40% des dépenses éligibles dans la limite d'une subvention établie à 200 000 € par dossier/Projet.
- Volet 2 - « Soutien à la vie locale » (soutien aux projets d'intérêt local) :
 - Enveloppe financière : 510 000 €, soit 30% de l'enveloppe totale du contrat ;
 - Taux d'intervention à hauteur de 30% de dépenses éligibles plafonnées à 200 000 € HT soit une subvention maximale de 60 000 € par dossier ; plancher de dépenses éligibles : 5 000 € HT.

Monsieur le Président souligne que la présente demande émanant de la commune du Russey a trait au volet 1 du contrat P@C25 – « Soutien aux dynamiques territoriales ».

Il est ensuite procédé à un rapide point quant à l'état d'avancement et de consommation de l'enveloppe financière allouée au contrat par le Département :

- Volet 1 - « Soutien aux dynamiques territoriales » :
 - Un seul dossier validé pour un montant de subvention de 89 666 € ; enveloppe disponible : 1 100 334 € ;
 - Un dossier en cours (dossier déposé auprès du Département ou contacts avancés).
- Volet 2 - « Soutien à la vie locale » (soutien aux projets d'intérêt local) :
 - Cinq dossiers validés pour un total de 107 090 € de subventions ; enveloppe disponible : 402 910 € ;
 - Trois dossiers en cours.

Le Conseil est informé que la demande de la commune du Russey, laquelle pourrait potentiellement intéresser d'autres projets structurants du territoire, a été soumise pour avis au Bureau de la CCPR organisé le 26 juin.

Ce dernier propose après débat, pour ce qui est du volet 1 – « Soutien aux dynamiques territoriales » du contrat P@C25 2022-2028, les nouvelles règles d'intervention financière suivantes :

- ✓ Taux de subvention : 30% des dépenses éligibles HT (rappel du taux actuel : 40%) ;
- ✓ Plafond de subvention par dossier : 250 000 € (plafond actuel = 200 000 €).

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Valide** les nouvelles modalités d'intervention financière en faveur des projets relevant du volet 1 – « Soutien aux dynamiques territoriales » du contrat P@C25 2022-2028 de la CCPR telles que proposées par le Bureau du 26 juin 2024, soit un taux de subvention établi à 30% des dépenses éligibles HT dans la limite d'une subvention fixée à 250 000 € par projet/Dossier.

Résultat du vote : Pour = 23, Contre = 0, Abstention = 0.

8 – CRTE 2022 – 2026 et planification écologique / Recensement des projets :

Il est rappelé en introduction que l'État a initié à l'automne 2020 une nouvelle démarche de contractualisation avec les territoires organisés : le Contrat de Relance et de Transition Écologique – CRTE.

Ce nouveau contrat territorial ambitionnait initialement d'associer les territoires à la relance post COVID, de renforcer la lisibilité de l'action de l'État auprès des territoires en regroupant les démarches contractuelles préexistantes (CPER ; Contrat de Transition Écologique ; Contrat de Ruralité... etc.) et de s'assurer que les divers financements de l'État en faveur des projets ruraux via la DETR, la DSIL, le FNADT...etc. seraient prioritairement fléchés sur des projets structurants qui répondent à des besoins et enjeux du territoire préalablement identifiés à la suite d'un diagnostic territorial.

Dans ce contexte, le CRTE 2022-2026 de la CCPR a été rédigé en 2021 avec l'appui technique et méthodologique du cabinet CDHU. Validé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2021, le contrat a été officiellement signé en sous-Préfecture le 16 décembre 2021.

Structuré autour de 4 orientations elles-mêmes déclinées en axes et 57 actions-projets, le CRTE de la CCPR a fait l'objet d'une première actualisation à la demande des services de l'État en 2022 (inscription de nouveaux projets ; suppression de projets).

Les participants sont informés d'une nouvelle commande récente des services de l'État liée à la mise en œuvre de la politique gouvernementale de planification écologique dont il est précisé qu'elle se fonde sur les trois piliers suivants :

- 1 – Réduire d'ici 2030 les émissions des Gaz à Effet de Serre – GES dans la même proportion que la réduction enregistrée depuis 33 ans ;
- 2 – Réduire la pression sur la biodiversité (1.4 million d'hectares à restaurer) ;
- 3 – Adapter l'organisation de la société à une augmentation probable de la température moyenne de 4 C° d'ici 2100.

Dans cette perspective, les CRTE, devenus le cadre de travail commun entre l'État et les collectivités territoriales et renommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique », se voient désormais assignés pour mission première de traduire à l'échelle de chaque territoire les objectifs définis dans le cadre de la COP régionale ainsi que les trois fonctions suivantes : 1 – Organiser

l'action publique locale autour d'un projet de territoire ; 2 – Accélérer la transition écologique ; 3 – Accompagner les projets locaux en lien avec la transition écologique.

« Outil » généraliste concourant au développement d'un territoire selon des axes et orientations prioritaires prédéfinies, le CRTE devient dorénavant uniquement un « outil » au seul service de la transition écologique. La conséquence concrète de ce changement tiendra dans le fait que le plan d'actions du CRTE comportera, dans sa nouvelle version à construire, uniquement des projets environnementalement et écologiquement vertueux ainsi que les projets structurants à la condition, pour ces derniers, qu'ils reflètent une ambition écologique attestée par l'intégration dans leur conception et leur mise en œuvre des impératifs et attentes liés à la transition écologique.

Le technicien explique que dans cette optique de reformatage du CRTE, il est nécessaire pour le territoire de procéder à un recensement des projets locaux directement en lien avec la transition écologique ainsi que des projets structurants vertueux susceptibles d'être mis en œuvre à court et moyen terme. Il est dès lors proposé dans ce but d'envoyer par mail aux communes au cours du mois de juillet un modèle de fiche projet à compléter ainsi que le lien vers un outil développé par le CEREMA (« *la boussole de la transition écologique* ») destiné à accompagner la réflexion des porteurs de projets au regard des impératifs environnementaux et écologiques.

Le retour des fiches par les communes est attendu par la CCPR pour le vendredi 13 septembre au soir.

Une revue des projets en présence des services de l'État et des Maires concernés sera ensuite organisée fin septembre ou courant octobre 2024 qui permettra d'évoquer les problématiques du financement et des besoins en ingénierie.

9 – Ressources Humaines – RH / Renfort saisonnier pour le service « randonnée » :

Il avait été évoqué à l'occasion du précédent Conseil communautaire organisé le 29 mai 2024 la possibilité d'un renfort ponctuel à Patrick BRUOT spécifiquement fléché sur la mission particulièrement chronophage de renseignement de la plateforme départementale « GEOTREK » (une plateforme comprenant un volet permettant de gérer les sentiers et les équipements touristiques ainsi qu'un volet à finalité touristique décrivant les principaux points d'intérêt des boucles de randonnée). Le Président informe les conseillers que la solution alors évoquée, à savoir celle d'un renfort ponctuel en la personne de Monsieur Hugo DEFORET dans le cadre du service « INTERIM » du Centre de Gestion, a dû être abandonnée en raison de l'indisponibilité de Monsieur DEFORET avant le mois de septembre.

Au-delà toutefois du besoin ponctuel lié à la mission « GEOTREK », Monsieur le Président expose que demeure le constat global et partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Maïche – CCPM d'une inadéquation particulièrement sensible au printemps et en été entre la charge de travail du service « randonnée » (entretien des sentiers, équipements et installations touristiques ; conception et suivi des projets ; animations – randonnées accompagnées ; soutien aux associations ; animation dans des écoles de sessions « Savoir rouler à vélo » ; suivi des démarches liées au tourisme et aux mobilités douces portées par le PNR-DH...) et le temps de travail disponible.

Il ajoute que cette problématique anciennement identifiée a justifié au cours des précédentes années l'obtention d'un renfort, dans le cadre d'une mise à disposition, de deux agents de la CCPM à raison de 8 h hebdomadaire (Stéphane BARTHOULOT & Guillaume DUBAIL) et, plus récemment, d'un troisième agent de la CCPM dans le cadre d'une convention de prestation de services (Clément NICOLAS : 4 h).

Il rappelle par ailleurs que Patrick BRUOT, lequel se « partage » entre la CCPR et la CCPM, travaille à raison de 20 h hebdomadaire seulement pour le compte de la CCPM.

Compte tenu des difficultés récurrentes du service pour faire face à ses missions, difficultés relevées par les deux EPCI concernés, un temps d'échanges entre les services a été récemment organisé afin de trouver une solution pérenne.

Les premières pistes de réflexion :

- Recrutement par la CCPM en CDD de deux personnes sur la période d'intense activité « avril-mai-juin » (participation de la CCPR aux entretiens de recrutement) ;
- Tâches possibles des deux agents contractuels : entretien des sentiers ; débroussaillage ; tronçonnage... ;
- Passation d'une convention de prestation de services entre la CCPM et la CCPR ;
- Une répartition du temps de travail des deux agents contractuels entre la CCPM et la CCPR au prorata du linéaire des sentiers (CCPM : 2/3 du temps de travail ; CCPR : 1/3) ;
- Objectif : deux recrutements à programmer pour le printemps 2025.

Interpellé par le Président sur cette problématique, le Conseil communautaire se déclare favorable à cette hypothèse de travail d'un renfort saisonnier au service « randonnée ».

10 – Bilan intermédiaire quant à l'atteinte des objectifs assignés à la CCPR pour l'année 2024 ;

Comme la CCPR en a désormais pris l'habitude, Monsieur le Président effectue à l'intention des Conseillers communautaires un bilan intermédiaire en fin de premier semestre de l'atteinte des objectifs assignés à la Communauté de Communes pour l'année 2024. Il remercie au nom de l'ensemble des élus communautaires les services pour le suivi des objectifs fixés à la CCPR pour 2024.

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation :	État d'avancement :
Mise en œuvre de la stratégie financière définie par le Cabinet « GRANT THORNTON » permettant de réaliser le scénario prospectif 2024-2032 retenu.		1 ^{er} semestre	Réalisé : débats organisés à l'occasion des Conseils communautaires du 31 janvier et du 13 mars / Vote le 13 mars d'une augmentation des taux de fiscalité directe locale permettant de dégager 110 000 € de marge de manœuvre.
Préparation du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement ».	Suivi de la réalisation des schémas directeurs manquants sur les quatre communes concernées.	Année	En cours.
	Lancement de la consultation en vue du recrutement d'un cabinet en charge de l'étude préalable au transfert des compétences (réalisation d'un diagnostic exhaustif technique, humain et financier ; élaboration d'un PPI ; préfiguration du service et de la politique tarifaire – définition d'un mécanisme de convergence des tarifs).	30 avril 2024	Réalisé avec retard / Lancement de la consultation des cabinets d'études sur la plateforme « achatpublic.com » le vendredi 21 juin.
Suivi du projet de construction d'un Pôle de réemploi au Bélieu en partenariat avec PREVAL et la CCVM.	Finalisation du montage juridique de l'opération (déchetterie).	1 ^{er} semestre	<ul style="list-style-type: none"> • Non réalisé / Confirmation obtenue des services de la sous-Préfecture de la nécessité de constituer une entente intercommunale (indivision impossible) / Relancer PREVAL et la CCVM afin de finaliser la convention d'entente. • Non réalisé / Nécessité avant de contracter un prêt de disposer du chiffrage précis des travaux à la suite de la consultation des entreprises et du montant total des subventions obtenues. • Non réalisé.
	Sollicitation d'un emprunt bancaire.	2 ^{ème} trimestre	
	Définition avec PREVAL et la CCVM d'un mécanisme de soutien financier au démarrage de l'activité « recyclerie – matériauthèque ».	Année	
Réalisation des travaux de sécurisation extérieure de la gendarmerie du Russey.		2 ^{ème} semestre	Devis actualisés des travaux en mai (entreprises FCE et Daniel LAB) ; dossier de demande de subvention DETR complété ; pièces pour surloyer envoyées ; arrêté de non-opposition obtenu (déclaration de travaux) ; Démarrage du chantier attendu à la mi-octobre.

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation :	État d'avancement :
Aménagement du sentier d'interprétation de l'ENS du Bizot-Mémont (pose des panneaux d'interprétation ; aménagement d'un belvédère).		Été	Retard / En attente de la convention d'autorisation d'implantation d'un équipement avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle sera implanté un belvédère / Dernières corrections sur panneaux et livret réalisées en juin / À faire : déposer la demande de subvention auprès du Département ; reprendre contact avec les entreprises / Objectif = réalisation des travaux à l'automne 2024.
Communication.	Mise à jour des informations du site internet de la CCPR.	Année	• Partiellement réalisé.
	Améliorer la réactivité de la communication.	Année	• Non réalisé / Un objectif pour le nouvel agent.
	Mise en place de nouveaux outils de communication (Instagram ; LinkedIn...).	Année	• Non réalisé.
Maison des services du Russey.	Installation d'un système de vidéosurveillance (Espace France Services ; parties communes).	Février	• Réalisé en février.
	Remise à niveau des conditions de sécurité (installation de détecteurs de fumée supplémentaires ; réalisation d'un contrôle réglementaire annuel des installations électriques ; réalisation d'un exercice d'évacuation...).	Année	• Non réalisé / Prendre contact avec M. Damien MARION du SDIS.

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation :	État d'avancement :
Développement économique.	Suivi de la mise en œuvre de la convention de partenariat 2024-2026 avec la CCI Saône-Doubs.	Année	• En cours / Réalisation de l'action « Apéro Business » le 4 juin + début des rencontres des chefs d'entreprise par des conseillers CCI en avril / Premiers fichiers sur les créations et disparitions d'entreprises transmis.
	Suivi de la démarche « Territoire d'Industrie » 2023-2027.	Année	• En cours.
	Valorisation des potentialités offertes aux entreprises du territoire par le partenariat avec l'Agence Économique Régionale – AER B-FC.	Année	• Reprendre contact avec l'AER (M. Julien FEBVAY).
	Finalisation de la vente à la coopérative « GEN'IATEST » d'une parcelle de la ZAE des Rondeys 2.	1 ^{er} semestre	• Accord, à la suite d'une réunion de travail sur place de trois porteurs de projets, sur les modalités de division des parcelles / Constitution en cours d'un dossier de modification du Permis d'Aménager / À faire : sollicitation des « Domaines » ; bornage des parcelles ; prolongation par la CCPR d'une voirie ; finalisation viabilisation (coffrets ENEDIS...) ; délibérations sur réservation des parcelles puis vente au cours du dernier trimestre 2024.
Travaux de finition de la ZAE des Rondeys 2 : clarification du montage opération.	Année	Réunion de travail à la Mairie du Russey le 21 mars / Compromis à finaliser / À faire : convention de maîtrise d'ouvrage ; établissement d'un programme de travaux ; recrutement par la CCPR d'un maître d'œuvre ; consultation des entreprises de travaux...	

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation :	État d'avancement :
Développement touristique.	Aménagement du site des 3 Sapins / Aménagement d'un premier sentier accessible dit « des Géants » ; définition des autres volets du projet.	Année	• Non réalisé.
	Renseignement de l'outil cartographique mis en place par le Département (GEOTREK).	Année	• En cours.
Mise en œuvre d'une saison culturelle renouvelée plus ambitieuse.		Année	• En cours / Premier spectacle « l'énergie sur le divan » organisé le 19 avril.
Espace France Services de la CCPR : finalisation du partenariat en matière d'inclusion numérique avec l'association « RE'BON » et la CCPM dans le cadre du projet « RE'NUM » : établissement d'une convention de partenariat incluant un volet « transport à la demande ».		1 ^{er} semestre	Réalisé / Convention de partenariat avec la CCPM et RE'BON signée en mars / Participation d'habitants de la CCPR aux premiers ateliers. À faire : définir un partenariat avec RE'BON et la CCPM qui permettrait aux habitants de la CCPR de bénéficier du service de TAD assuré par « Allo Kangourou » ?
Déclinaison au niveau des communes membres des objectifs « habitat – logement » en matière de consommation foncière définis à l'échelle de l'intercommunalité par le SCoT du Pays Horloger.		1 ^{er} semestre	• Retour effectué par le PNR sur l'enquête relative au développement projeté des communes à échéance 2044 à l'occasion du Conseil communautaire du 13 mars. • À faire : engagement par les communes d'une réflexion sur la manière de produire les logements projetés ; mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes (proposition faite le 13 mars par le PNR aux communes membres de procéder à une étude de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme).
Accompagnement des communes membres en partenariat avec le PNR Doubs-Horloger à la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables – ZAER.		1 ^{er} semestre	Organisation de deux ateliers de travail animés par le PNR les 17 et 24 avril. Consultation de la population par les communes en mai et juin. Débat à organiser en Conseil communautaire (3 juillet).

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation :	État d'avancement :
Mobilités douces / Liaison intercommunale « Le Russey – Bonnetage – Le Luhier ».	Vérification du tracé.	1 ^{er} semestre	• Réalisé / Rencontre sur place avec agriculteurs le 4 avril.
	Réalisation des premiers travaux (groise ; panneaux de jalonnement...).	Année	
	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'environ 400 m de chemin.	2 ^{ème} semestre	• Sollicitation d'un devis pour les premiers travaux auprès de l'EURL Aurélien FRANÇOIS (11 814 € TTC). • Rencontre sur place en mai avec le PNR-DH : présence d'espèces protégées (Renouée Bistorte ; trolles d'Europe...) ; nécessité de faire réaliser une étude d'impact flore – faune dans la configuration souhaitée du tracé. • À faire : organiser une nouvelle réunion de travail commune – CCPR – PNR (redéfinir le tracé afin de limiter au maximum son impact ?).

Objectifs CCPR 2024 :		Délai de réalisation	État d'avancement :
Politiques contractuelles.	Relance et suivi du Contrat P@C25 22-28.	Année	Réalisé / Un premier point d'information quant à l'état de consommation de l'enveloppe réalisé au Conseil du 29 mai.
	Finalisation du Contrat « Sport – Culture – Jeunesse » avec le CD25.	1 ^{er} semestre	Réalisé en avril – mai / Contrat normalement présenté pour validation à la CP programmée le 28 juin. À faire : présentation pour validation par le Conseil communautaire (septembre ?).
	Transformation du Contrat de Relance et de Transition Écologique – CRTE 24-26 dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique initiée par l'État.	Année	À faire : information au Conseil programmé le 3 juillet ; sollicitation des communes au cours de l'été (actualisation de la liste des projets au regard des nouvelles conditions imposées par l'État) ; réalisation d'une revue des projets en octobre.
	Suivi des divers travaux et démarches engagés par le PNR Doubs-Horloger : Contrat de station ; étude d'identification des friches ; études « tourisme »...etc.	Année	En cours.
Ressources Humaines – RH.	Mise en œuvre des titres-restaurant au bénéfice des agents.	Année	Réalisé.

11 – Actualités du PNR Doubs-Horloger :

11-1. Débat sur la cohérence des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - ZAER identifiées par les communes membres :

Il est rappelé en préambule que la démarche visant à définir à l'échelle communale des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables – ZAER impose en fin de processus et après concertation des habitants par les communes l'organisation par l'intercommunalité d'un débat quant à la cohérence des zones déterminées ce qui a justifié ce point d'ordre du jour.

Monsieur le Président effectue ensuite un retour rapide sur le travail collectif piloté par le PNR Doubs-Horloger. À l'initiative de ce dernier, deux ateliers ayant pour objectif la définition des ZAER par filière ont été organisés les 17 et 24 avril 2024 dans les locaux du PNR auxquels ont participé 14 des 17 communes membres de la CCPR. Représentant la commune de Laval-le-Prieuré, Madame Aline BERTRAND précise que cette dernière n'a pas participé à ces ateliers pour cette raison que le travail avait été réalisé en amont.

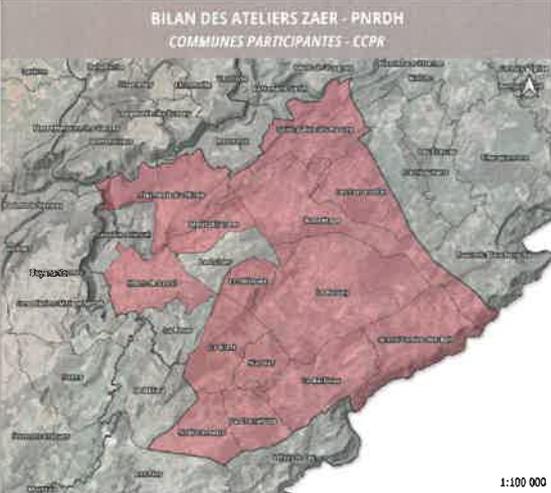
RÉCAPITULATIF DES ATELIERS ZAER ORGANISÉS PAR LE PNRDH

ATELIER 1 Le 17/04 de 18h à 20h30 au PNRDH	ATELIER 2 Le 24/04 de 18h à 20h30 au PNRDH
COMMUNES PARTICIPANTES	
Bonnétage	La Chenalotte
Grand/Combe-des-Bois	Le Barboux
Le Bizot	Narbieff ?
Le Mémont	Les Fontenelles
Le Russey	Manencans Lizerne
Mont-de-Laval	Montbéliardot
Plaimbois-du-Miroir	Noël Cerneux
Saint-Julien-lès-Russey	/
8 COMMUNES	6 COMMUNES
TOTAL : 14 COMMUNES	



LÉGENDE

- Communes du PNRDH
- Communes participantes
- Communes CCPR participantes aux ateliers ZAER



**BILAN DES ATELIERS ZAER - PNRDH
COMMUNES PARTICIPANTES - CCPR**

1:100 000

Les résultats issus des ateliers sont en suivant présentés à l'assemblée à l'aide du tableau récapitulatif ci-dessous.

FILIÈRE ÉNERGIE RENOUVELABLE	PROPOSITIONS DE ZAER	PROPOSITIONS VALIDÉES	COMMENTAIRES
Hydroélectrique	1. Ne pas créer de nouvelles turbines en dehors du seuil existant 2. Cibler éventuellement les seuils avec d'anciennes turbine	Aucune ZAER	Pour toutes les communes
Géothermie	1. Mettre toute la commune en ZAER pour favoriser les projets au cas par cas 2. Ne pas mettre de ZAER	Mettre toute la commune en ZAER pour favoriser les projets au cas par cas	Pour toutes les communes sauf : • La Chenalotte • Le Barbois • Mancenans Lizierne • Noël Cerneux (Aucunes ZAER)
Méthanisation	1. Mettre toute la commune en ZAER pour favoriser les projets au cas par cas (système nénufer, simple en autoconsommation) 2. Ne pas mettre de ZAER	Aucune ZAER	Pour toutes les communes
Bois énergie – réseau de chaleur	1. Mettre toute la commune en ZAER 2. Cibler uniquement le périmètre du réseau de chaleur	Mettre toute la commune en ZAER	Pour toutes les communes (citer lors des délibérations s'il y a projet de chaufferie et/ou réseau de chaleur dans les 5 ans à venir)
Solaire thermique	1. Mettre toute la commune en ZAER 2. Mettre toute la commune en ZAER sauf périmètres aux abords des monuments historiques	Mettre toute la commune en ZAER	Pour toutes les communes Enlever l'église du zonage : • Saint-Julien-lès-Russey
Photovoltaïque en toiture	1. Mettre toute la commune en ZAER 2. Mettre toute la commune en ZAER sauf périmètres aux abords des monuments historiques	Mettre toute la commune en ZAER	Pour toutes les communes Enlever l'église du zonage : • Saint-Julien-lès-Russey
Photovoltaïque en ombrière de parking	1. Mettre en ZAER les parkings pouvant accueillir du photovoltaïque en ombrière 2. Retirer les parkings inclus dans des zones à enjeux patrimoniaux et/ou paysagers	Mettre en ZAER les parkings pouvant accueillir du photovoltaïque en ombrière	Pour toutes les communes sauf : • Bonnétagé • Grand'Combe-des-Bois • Le Bizot • Le Mémont • Le Russey • Mont-de-Laval • Plaimbois-du-Miroir • Saint-Julien-lès-Russey (Les ZAER seront définies sur les parkings qui ont été ajoutés sur les cartographies lors de l'atelier)
Photovoltaïque au sol	1. Mettre en ZAER les friches et/ou terrains artificialisés pouvant accueillir du photovoltaïque au sol 2. Retirer les friches et/ou espaces artificialisés inclus dans des zones à enjeux patrimoniaux et/ou paysagers	Aucune ZAER	Pour toutes les communes sauf : • Bonnétagé • Grand'Combe-des-Bois • Le Bizot • Le Mémont • Le Russey • Mont-de-Laval • Plaimbois-du-Miroir • Saint-Julien-lès-Russey (Les cartographies seront relaites avec les friches et les espaces artificialisés identifiés par les communes)
Éolien	1. Mettre en ZAER les zones hors contraintes si souhait politique 2. Ne pas définir de ZAER éolien	Aucune ZAER	Pour toutes les communes sauf : • Plaimbois-du-Miroir Abstention : • Le Mémont

Au cours du débat qui suit la présentation des résultats, plusieurs remarques et précisions sont formulées :

- Filière « Photovoltaïque en toiture » : il est demandé à ce que l'église de Noël-Cerneux soit sortie du zonage ;
- Filière « Photovoltaïque au sol » : Monsieur Charles GELION, Maire de la commune de Montbéliardot, demande à ce que celle-ci soit rajoutée à la liste des communes ayant défini une ZAER sur cette filière d'énergie renouvelable ; Madame Aline BERTRAND précise par ailleurs que des parcs photovoltaïques au sol ne relevant pas de la pratique de l'agrivoltaïsme (association sur un même site d'une production agricole et de manière secondaire d'une production d'électricité) ne peuvent être positionnés que sur des terres non exploitées.

11-2. Recensement des friches : choix des deux friches retenues pour la phase 3 (évaluation du potentiel de réhabilitation) :

Monsieur le Président présente les résultats de la phase 2 (compilation, référencement et géolocalisation des friches) de l'étude confiée à l'AUDAB par le PNR Doubs-Horloger portant sur le recensement des friches à l'échelle du périmètre du Parc :

- 126 friches ont été identifiées par les communes à la suite de l'enquête préalable ;
- 84 friches identifiées après analyse des données par l'AUDAB dont 9 intéressant le territoire de la CCPR (Bonnétagé : 2 ; La Chenalotte : 2 ; Le Mémont : 1 ; Le Russey : 2 ; Plaimbois-du-Miroir : 1 ; St Julien-lès-Russey : 1).

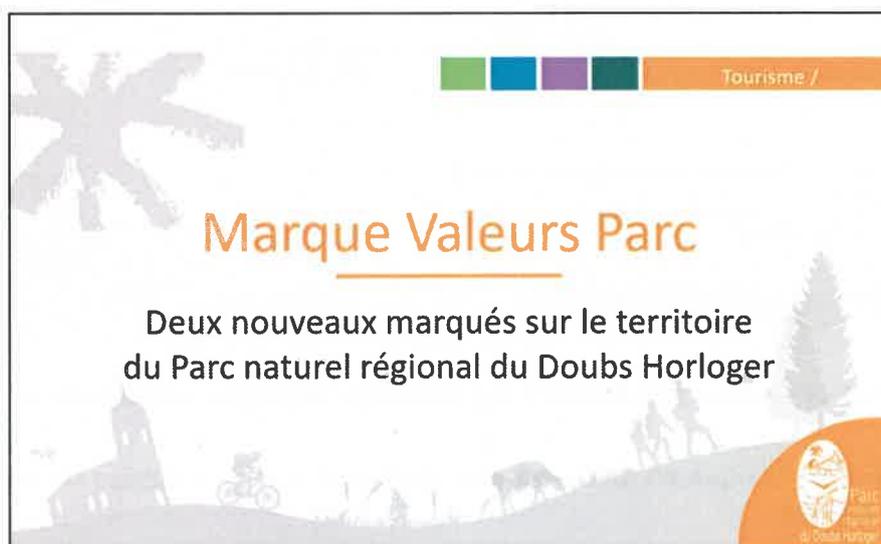
Il est expliqué qu'au total dix friches seront retenues à l'échelle du Parc afin d'être analysées au niveau de leur potentiel de réhabilitation en phase 3 de l'étude (phase engagée à partir de septembre 2024) selon la répartition territoriale suivante : CC Pays Sancey Belleherbe : 1 friche ; CC Portes du Haut-Doubs : 1 ; CC Val de Morteau : 3 ; CC Pays de Maîche : 3 ; CCPR = 2 ;

Dans cette optique, l'AUDAB a présélectionné après retraitement des données (prise en compte de l'intérêt des sites et de l'existence de diverses contraintes ayant trait en particulier à la propriété, à la présence de pollutions et aux risques naturels...) cinq friches localisées sur le territoire de la CCPR : La Chenalotte ; Le Mémont ; Le Russey ; Plaimbois-du-Miroir ; St Julien-les-Russey.

Il est demandé au Conseil de choisir dans cette liste les deux friches qui seront proposées au PNR le quel arrêtera la liste définitive à l'occasion de la prochaine réunion de son exécutif programmée le 20 août 2024.

Le Conseil Communautaire retient les friches de La Chenalotte et de Plaimbois-du-Miroir pour une analyse du potentiel de réhabilitation, à partir de septembre 2024, en phase 3 de l'étude de recensement.

11-3. Marque « Valeurs Parc » :



GR

2 nouveaux bénéficiaires sur le territoire



- Auberge du Tartot de Fournets-Luisans
- Auberge du Vieux Chateleu « Au Cœur des rêves » de Grand'Combe Châteleu

Inauguration chasse au trésor au Saut du Doubs

- Projet en partenariat avec le Parc du Doubs Suisse dans le cadre des « Chemins de la Contrebande »
- Nouveau produit touristique
- 10 panneaux avec jeux, énigmes, anecdotes... de part et d'autre de la frontière



11-4. Réunion d'information « Protection de l'enfance » :

Santé

LE 8 JUILLET, 19 HEURES



LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

PRESENTATION DES MISSIONS

Invitation : réunion d'informations

Lundi 8 juillet, 19h00

**Locaux du Parc naturel régional du Doubs
Horloger**

- Qu'est-ce que la **protection de l'enfance** ?
- Les **informations préoccupantes** : à quoi ça sert ?
Qu'est-ce que ça implique pour le professionnel ?
Pour l'enfant ? Pour sa famille ?
- Les différentes **aides proposées** aux familles
- **Qui contacter ? Quand ?**




12 – Compte-rendu des décisions du Président :

Décision n°2024-008 :	Signature de l'avenant à la convention avec l'ADAT validée en novembre 2018 relative à la prestation RGPD, avenant actant l'évolution de la prestation (mise à disposition d'un logiciel ; organisation de sessions de sensibilisation en visioconférence ; accès à une base documentaire...).
-----------------------	--

13 – Actualités / État d'avancement des démarches et projets intercommunaux / Divers :

13-1. Étude préalable au transfert des compétences « Eau » & « Assainissement » :

Monsieur le Président informe l'assemblée du lancement le 21 juin sur la plateforme « achatpublic.com » d'une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'études à qui il reviendra de réaliser l'étude préalable globale au transfert à l'intercommunalité par ses communes membres des compétences « eau » et « assainissement ». La date limite pour la remise des offres a été fixée au vendredi 19 juillet 2024 à 12 h.

Cette information est l'occasion pour le Président de présenter le contenu de l'étude tel que détaillé dans le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises.

- ✓ Périmètre de l'étude :
 - **Assainissement collectif et non-collectif ;**
 - **Eau potable ;**
 - **Eaux pluviales ;**
 - **Défense extérieure contre l'incendie.**
- ✓ Délai de réalisation : le Président explique que le dossier de consultation retient, pour ce qui est de la réalisation de l'étude, la date réglementaire fixée pour la prise des compétences « Production et distribution d'eau potable » et « assainissement » au **1^{er} janvier 2026** mais qu'il est probable que l'étude ne soit pas achevée à cette date.
- ✓ Déroulement de l'étude :

L'étude comportera 4 phases :

1 – Recueil, analyse, synthèse des données existantes :

- a) Données techniques et réglementaires : récupération et analyse des données de l'ensemble des schémas directeurs « Eau » et « Assainissement » et des plans des réseaux ; inventaire et visite de l'ensemble des infrastructures existantes ; recueil de l'ensemble des travaux en cours, programmés ou envisagés ; recueil et analyse de la performance des systèmes (rendements ; pertes...) ; vulnérabilité de la ressource en eau ; situation réglementaire des systèmes d'assainissement et des captages d'eau potable... etc.
- b) Données financières : récupération de la structure tarifaire et de l'évolution des tarifs des différents services d'assainissement et d'alimentation en eau potable ; assiette de recouvrement ; présence de budgets annexes ; étude pour chaque budget des 3 derniers exercices ; examen des dépenses et recettes ; bilan financier global de chaque service existant ; état de la dette pour chaque service ; modalités d'amortissement ; dépenses « masquées » (temps dédié du personnel ou élu communal) ...
- c) Organisation des services existants : mode d'exploitation ; personnel affecté aux services ; contrats de service ; suivi des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement, gestion des boues et des déchets d'assainissement ; suivi des captages, des stations de traitement de l'eau, des stations de pompage, des réservoirs et des réseaux de distribution ; analyse des règlements de service ; organisation d'astreintes ; documents produits pour rendre compte du fonctionnement des services...

- d) Réalisation d'une synthèse à l'échelle de l'intercommunalité.

2 – Définition d'un projet de service :

- a) Définition d'un service type de qualité à atteindre tenant compte de la réglementation, des attentes des usagers, des enjeux spécifiques liés à la ressource en eau et à l'assainissement.
- b) Analyse comparative de la situation des collectivités par rapport au service type retenu.
- c) Définition des améliorations et moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type.

3 – Étude des scénarios de transfert des compétences :

- a) Définition de trois scénarios de transfert basés sur un mode de gestion différent.
- b) Étude des scénarios de transfert avec définition pour chaque scénario des moyens matériels à transférer ; des moyens humains à transférer et éventuels moyens humains supplémentaires requis (dimensionnement du futur service intercommunal) ; analyse des répercussions financières et juridiques pour les syndicats existants ; établissement d'un plan pluriannuel d'investissement hiérarchisé ; prospective budgétaire de fonctionnement et d'investissement pour l'EPCI ; évaluation sur le prix du service ; définition d'un mécanisme de convergence des tarifs...etc.
- c) Comparaison des différents scénarios pour aide à la décision des élus.

4 – Accompagnement pour la mise en œuvre du transfert des compétences selon le scénario retenu :

- a) Assistance au transfert et au recrutement du personnel.
- b) Élaboration d'un échéancier détaillé (planification des opérations juridiques, administratives, transfert du personnel, communication auprès des usagers...).
- c) Proposition d'une trame de règlement de service.
- d) Assistance à la rédaction des pièces administratives, juridiques et financières.
- e) Assistance au transfert des biens mobiliers et immobiliers.
- f) Assistance au transfert des contrats d'électricité et d'assurance.
- g) Assistance à la rédaction d'avenants aux contrats de délégation de service public.
- h) Inventaire des conventions existantes (facturation...).
- i) Assistance au conventionnement entre la CCPR et les collectivités extérieures.
- j) Assistance à la préparation des budgets annexes de l'intercommunalité pour l'année du transfert.
- k) Simulations tarifaires.
- l) Consolidation de la convergence tarifaire.
- m) Harmonisation des taxes sur le territoire (PFAC...).

14 – AGENDA :

Évènement :	Lieu :	Date / Horaire :
CAO EPAGE-DD / Travaux sur la <u>Reverotte</u> ; seuil <u>Theusseret</u> .	Saint-Hippolyte	Jeudi 4 juillet 2024 / 10h
Point contrat P@C25 avec les services du Département (Mme RICORDEAU)	Salle de réunion CCPR	Jeudi 4 juillet 2024 / 14h
Modèle économique recyclerie / Pôle de réemploi	Visio	Jeudi 4 juillet 2024 / 17h30
Réunion des exécutifs / CD25 – EPCI du Doubs	Besançon	Vendredi 5 juillet 2024 / 10h
Examen sur place de la faisabilité technique du raccordement au réseau de chaleur de l'ancien collège du <u>Russey</u>	Le <u>Russey</u>	Lundi 8 juillet 2024 / 11h
Réunion de travail projet de liaison cyclable Morteau / Montbéliard	PNR / Les Fontenelles	Lundi 8 juillet 2024 / 14h
COPIIL Groupement de commandes collecte déchets	Pontarlier	Mercredi 10 juillet 2024 / 10h
COMEX / Territoire d'Industrie	Valdahon	Mercredi 10 juillet 2024 / 10h
Comité des partenaires / Bassin de mobilité du Pays Horloger	Dijon	Jeudi 11 juillet 2024 / 14h
Visite par M. le Préfet des installations de PREVAL et évocation des sujets d'actualité (PTCE...)	PREVAL / Pontarlier	Vendredi 12 juillet 2024 / 15h30
Réunion de travail avec la commune du Russey et le cabinet ANDRE / Définition du programme de travaux (travaux de finition ZA <u>Rondeys 2</u>)	Salle de réunion CCPR	Mardi 3 septembre 2024 / 10h
Bureau CCPR	Salle multimédia	Mercredi 18 septembre 2024 / 20h
Conseil communautaire	À définir	Mercredi 25 septembre 2024 / 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Les délibérations 2024-059 à 2024-072 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents BERTRAND Aline, BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Éric, COULOUVRAT Dimitri, FAIVRE Lucine, FERNANDEZ Jean-Louis, GAIFFE Florian, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LIGIER Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, PETIT Catherine, RAMBAUD Manuela, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, SIMON Marc, VANHEE Michèle, TRIPONNEY Sandra.

Monsieur ROBERT Gilles
Président de séance



Monsieur RONDOT Dominique
Secrétaire de séance



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été publiée sur le site internet de la CCPR le 04/07/2024.